

Mesdames, messieurs,
Nous rencontrons des problèmes dans les réseaux d'assainissement et stations d'épuration dus aux lingettes nettoyantes jetées dans les toilettes.

Si vous utilisez des lingettes en remplacement des moyens plus classiques de nettoyage, NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR LES JETER DANS LES POUBELLES !



Ces lingettes, que la plupart des gens jettent dans les toilettes, s'agglutinent, une fois dans le réseau des eaux usées, par centaines de milliers. Non seulement le branchement propre à chaque usager est menacé, mais, elles peuvent aussi causer des problèmes d'écoulement et elles endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage. Ces lingettes provoquent également des bouchons dans les réseaux, dégrilleurs,...et donc des débordements dans les rivières, des remontées d'eaux usées dans les toilettes, des refoulements d'odeurs,.... En effet, elles ne sont dégradables qu'à très long terme.

De plus, ce phénomène engendre bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'usager.

Pour rappel le décret n° 94/469 du 3 juin 1994 relatif à l'assainissement des eaux usées urbaines stipule, dans son article 22, « l'interdiction d'introduire dans les réseaux d'assainissement des déchets solides (auxquels peuvent être assimilées les lingettes), même après broyage ».

Pas de lingettes dans les WC !

Jetées dans les wc, les lingettes, comme de nombreux autres déchets (voir au verso) causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et les stations d'épuration : elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement,

- l'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement,
- le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations.

Elles remontent alors dans les maisons ou elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle !



Je jette les lingettes dans la poubelle.





Les lingettes envahissent les stations d'épuration !



**En résumé,
pour la nature
et ma facture,
je jette ma
lingette à la
poubelle, ou
mieux...je n'en
utilise pas !!**

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration,

La communauté de communes du Guillestrois

Pour tous renseignements, contactez le service assainissement de la CCG au 04.92.45.36.67.

